

Règles pour la formation des groupes 2023-2024

Adoptées au CPEPE du mercredi 31 mai 2023

- Les garçons et les filles sont répartis équitablement.
- Les élèves ayant des besoins particuliers sont répartis équitablement.
- À l'accueil, les élèves sont répartis par cycle selon leur âge. Toutefois, des modifications peuvent être apportées selon le jugement des enseignants et ce, tout au long de l'année.
- Lorsqu'il y a une classe-cycle, les élèves ayant des besoins particuliers doivent être répartis de façon équitable au niveau du cycle en considérant la nature des difficultés plutôt que le nombre.
- Lorsqu'il y a une classe inter-cycle
 - **Préscolaire-1^{re} année** ou **2^e-3^e année**, il faut essayer autant que possible de limiter le nombre d'élèves en difficultés graves d'apprentissage.
 - **4^e-5^e année**, il faut privilégier les élèves ayant moins de difficulté en mathématique qu'en français.
- Dans la mesure du possible, on évite de mettre des élèves dans une classe combinée 2 années consécutives.
- Tous les intervenants qui connaissent les élèves (spécialistes, enseignants de l'accueil, orthopédagogues, professionnels, etc.) feront partie de la démarche et seront consultés s'il faut effectuer une modification, notamment lorsqu'il y a un changement de secteur (accueil vs régulier) ou d'ordre d'enseignement.
- S'il y a eu des changements durant l'été, les enseignants concernés devront se consulter à la rentrée scolaire avant la rentrée des élèves afin de vérifier si les groupes sont équitables.